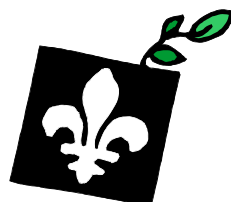


# **Tendre vers un Québec sans pauvreté... et riche de tout son monde, c'est possible.**

## **On a même une loi pour ça.**

**Mémoire du  
Collectif pour un Québec sans pauvreté  
au ministre des Finances du Québec  
dans le cadre de sa consultation prébudgétaire 2004-2005**



**Monsieur le ministre des Finances,**

**Vous avez deux personnes devant vous.**

**Une vous dit :** «J'ai 533\$ par mois pour vivre. Si ce revenu, qui valait 440 \$ en 1985, avait évolué en fonction du coût de la vie, il serait aujourd'hui de plus de 700 \$. Or il n'est que de 533\$. Mes besoins essentiels ne sont pas couverts. Je passe ma vie entre l'aide sociale et des petits emplois précaires. Je ne sors jamais de la pauvreté. Que prévoyez-vous pour moi dans le budget 2004-2005 ?»

**L'autre vous dit :** «Ma situation s'est sans cesse améliorée depuis 1990. Moi et mes semblables avons récupéré à notre profit la majeure partie de la croissance économique depuis cette date. Mon revenu, qui est au-dessus de 100 000 \$, je ne vous dirai pas combien, augmente à chaque année de plusieurs milliers de dollars. Les baisses d'impôt de 1998 se sont ajoutées à ça et ont majoré mon revenu net de plusieurs milliers de dollars. J'en veux plus, je le mérite et j'insiste pour que vous baissiez encore les impôts cette année : nous sommes les plus taxés en Amérique du Nord. Que prévoyez-vous pour moi dans le budget 2004-2005 ?»

**Une troisième personne vient vous voir.**

**Elle vous dit :** «Je suis dans la classe moyenne. J'ai l'impression de payer pour les riches et pour les pauvres. J'entends tout le temps dire que mon fardeau fiscal est trop élevé. Il me semble que je suis toujours au bout de mon revenu. Je suis bien d'accord pour améliorer mon revenu. Si vous baissez mes impôts, je vais le prendre, ne serait-ce que pour contrer toutes vos hausses de tarifs. Mais est-ce que c'est ce qui est le mieux pour moi ? Les baisses d'impôts depuis 1998, je ne les ai même pas vues passer dans mon revenu. J'ai plutôt l'impression de m'appauvrir. Que prévoyez-vous pour moi dans le budget 2004-2005 ?»

**Si vous êtes le ministre des Finances que nous voulons, voici ce que vous faites.**

**À la première personne vous dites :** «Le revenu dont vous me parlez, c'est le revenu le plus bas de notre filet de sécurité sociale. C'est le revenu d'une personne assistée sociale jugée apte au travail. Vous me faites prendre conscience d'une grave injustice et d'un laisser aller chronique qu'il faut réparer rapidement. D'autant plus que le ministre de la Santé me confirme que tout ça affecte votre santé, celle de votre famille et celle de toute la société. Il est clair que la prestation d'aide sociale de base au Québec doit couvrir les besoins essentiels et protéger la dignité des personnes.

Vous savez, on a voté en 2002 une loi pour lutter contre la pauvreté. On a pris du temps à l'appliquer, mais on finit par comprendre et on va s'y mettre. Et comme cette loi énonce des buts clairs là-dessus, je peux m'en servir pour convaincre mes collègues que votre situation est une priorité. Je sais, par les sondages, que la population est d'accord qu'il faut agir pour lutter contre la pauvreté. Alors j'inscris de tendre vers un Québec sans pauvreté comme une priorité budgétaire pour les dix prochaines années. J'inscris que la mise en application correcte de la loi passe au rang des priorités dès cette année. J'inscris comme premier objectif à moyen terme la couverture des besoins essentiels de tout le monde en faisant les corrections nécessaires d'ici trois ans pour réparer les graves préjudices qui ont été causés à des centaines de milliers de nos concitoyennes depuis 20 ans.

Et je vous annonce que je vais honorer en 2004-2005 l'engagement de mon parti lors de sa motion du 11 décembre 2002 à l'Assemblée nationale, à l'effet de garantir que les prestations d'aide sociale ne pourront plus être coupées. Ceci au coût de 47 M\$. Je rétablis dès maintenant aussi la gratuité des médicaments pour vous et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti, au coût de 23 M\$, et je vais exempter les pensions alimentaires du calcul des prestations d'aide sociale, au coût de 33 M\$. Par ailleurs, je me mets à l'écoute des demandes des familles et je vais voir à relever l'allocation familiale de base et à penser à un régime plus universel que celui qui existe en ce moment. Je m'assure que les crédits d'aide à la formation et à l'emploi soient augmentés. Ne vous cassez plus la tête avec les menaces de mesures obligatoires, c'est improductif et générateur de préjugés : on se met à l'ouvrage pour honorer votre droit à des mesures d'insertion sur une base volontaire. Je vais agir aussi au niveau du logement, en augmentant la cadence de construction de logements sociaux. En tant que ministre des Finances, je trouverais logique une augmentation du salaire minimum vers un seuil acceptable de sortie de la pauvreté, ce qui vous donnerait de meilleures chances de sortir de la pauvreté quand vous trouverez un emploi. Vous aurez ainsi une chance de payer des impôts et moi, d'élargir mon assiette de revenus. Je vais aussi m'assurer qu'aucune mesure de ce budget n'appauvrisse les personnes du cinquième le plus pauvre de la population.

J'investis 500 M\$ en argent neuf, incluant les mesures que je viens de vous dire, pour l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dès 2004-2005 et je vais travailler à rendre cette somme récurrente pour les années suivantes. Il est temps que cette loi ait des impacts concrets. Pour le reste, nous verrons peu à peu, compte tenu de la réorganisation du projet social et des finances publiques que ça suppose. Mais je peux au moins vous assurer de ça. Courage, on sait que vous faites tout pour vous en sortir. On est avec vous.»

**À la deuxième personne vous dites :** «Vous reviendrez me voir après avoir vécu un an ce que vit cette personne à côté de vous qui ne couvre pas ses besoins essentiels. Ma considération comme ministre doit aller d'abord aux personnes les plus en manque de l'essentiel. Si je vous laisse m'imposer vos intérêts comme vous n'arrêtez pas de le faire depuis des lustres, je vous laisse pratiquer une forme de taxage de la population inacceptable dans une société démocratique. Je ne peux pas me permettre comme ministre des Finances d'une société de droits de laisser kidnapper des finances prévues pour le bien de tout le monde au privilège de quelques-uns. En fait, dès 2004-2005, je mets un frein à votre appétit et plafonne légèrement l'accroissement de vos revenus en revenant à un taux d'imposition plus progressif, que je calcule,

dollar pour dollar, en fonction de l'accroissement de mon investissement du côté du cinquième le plus pauvre de la population. Ça n'a toujours pas de bon sens de constater que des entreprises réalisant des profits échappent à une taxation élémentaire de leurs gains en capitaux et à une contribution à la formation de la main d'œuvre. Ça ne fait pas de sens, compte tenu de ce que je viens d'entendre, que les familles du cinquième le plus riche de la population, qui ont en moyenne un revenu autour de 110 000 \$, aient bénéficié en baisses d'impôts depuis 1998 de l'équivalent d'une demi-prestation d'aide sociale nette par année.

Enfin, vous ne me croyez peut-être pas, mais vous allez finir par réaliser ce que je vous dis : en investissant d'abord sur le prioritaire, sur le vital, je m'occupe aussi de vos intérêts. L'argent va circuler dans l'économie. Vos loyers vont être payés, vos magasins vont être fréquentés. La société sera plus heureuse. Allez voir dans les pays où on mise sur l'égalité et la solidarité comme les pays scandinaves. Ils sont en haut de toutes les courbes de qualité de vie. Si je vous écoute, la société va devenir moins sécuritaire, plus stressée, plus tendue. Je devrai me faire plus répressif. Je ne veux pas ça. Relaxe un peu et vous allez voir que la vie a du bon en dehors du toujours plus.»

**À la troisième personne vous dites :** «Écoutez, je suis sensible à ce que vous me dites. Il n'est pas question de vous faire payer pour les plus riches. Si vous découvrez que je le fais, montrez-moi où et je changerai ça. Quant aux plus pauvres, c'est dans votre intérêt à vous qu'on fasse les rattrapages nécessaires. Ça peut vous toucher vous aussi ou quelqu'un de votre entourage. Des sécurités dans la dignité et sans préjugé, c'est bon pour tout le monde. On doit inventer ensemble la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux. Je regarde entre autres des idées de revenu garanti et d'autres projets qui simplifieraient la fiscalité en harmonisant mieux les programmes et les impôts. Mais il faut prendre le temps de regarder ça ensemble avant.

Ce qui m'amène au point suivant. On doit s'habituer au Québec à gérer ensemble nos millions. Le projet que je vous propose, c'est de s'occuper ensemble de mieux vivre ensemble et de le financer correctement, avec réalisme, sans prendre personne à la gorge, en proportion des moyens de chacun. Vous avez déjà, comme on dit, beaucoup de retour pour vous sur votre investissement. La santé, l'éducation, les garderies, les services publics qui assurent votre qualité de vie, tout ça, ça va vous coûter moins cher si on finance ça ensemble plutôt que de vous retourner le fardeau de payer ça chacun de votre côté. Je sais que nous sommes responsables de ce problème de langage, mais ce qu'on appelle le fardeau fiscal n'est rien en comparaison du fardeau de dépenses que vous auriez à assumer. Pensez seulement qu'à chaque fois que je privatiserai pour baisser vos impôts, vous aurez à payer aussi pour la part de profits que l'entreprise voudra faire ou pour l'appauvrissement des services ou de la main d'œuvre qu'elle opérera pour trouver son avantage. En gardant votre argent dans le public, vous gardez le contrôle dessus.

Alors ce que je ferai plutôt en 2004-2005, ce sera d'utiliser à votre avantage, mais au niveau de l'amélioration des services et programmes publics, en santé, en éducation, au niveau des garderies et ainsi de suite, la moitié qui vous serait revenue du fameux milliard qui était supposé aller en baisses d'impôts. On va s'occuper de vous en donner pour votre argent. Vous allez voir, vous allez être regagnantEs. L'autre moitié ira, comme je vous l'ai dit, à un projet auquel vous êtes sensibles : ouvrir le chemin qu'on a à entreprendre en direction d'une société libre de pauvreté et riche de tout son monde.»

**Votre budget 2004-2005 est à coût supplémentaire nul.**



# Le mémoire prébudgétaire 2004-2005 du Collectif en bref

**Le projet de société en premier, les finances en conséquence :  
mieux vivre ensemble et tendre vers un Québec sans pauvreté et  
riche de tout son monde**

## Cinq orientations

**Un. Réduire les écarts entre riches et pauvres  
au lieu de les augmenter.**

**Deux. Appliquer la loi 112 comme du monde et  
suivre la feuille de route du Collectif.**

***Un ensemble d'enjeux à court, moyen et long terme***

| À long terme                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Un Québec sans pauvreté                                                                                                                                                                                                                                                 |
| À moyen terme                                                                                                                                                                                                                                                           |
| La couverture des besoins essentiels<br>de tous les citoyenNEs<br>La prochaine génération<br>de programmes sociaux et fiscaux                                                                                                                                           |
| À court terme                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Des mesures urgentes qui amorcent des changements<br>maintenant dans les conditions de vie des plus pauvres<br>Les moyens de la mise en application des buts et<br>des orientations de la loi 112 dans un premier plan d'action<br>qui montre le sérieux des intentions |

***Un rappel des mesures urgentes à impact budgétaire  
préconisées par le Collectif***

|                                                             | Coût annuel en M\$                |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Appauvrissement zéro                                        | Maintien et indexations courantes |
| Barème plancher à l'aide sociale                            |                                   |
| Élimination complète des pénalités                          | 47                                |
| Couverture des besoins essentiels                           | 505                               |
| Gratuité des médicaments                                    |                                   |
| Personnes à l'aide sociale                                  | 16                                |
| Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet  | 7                                 |
| Reconfiguration des allocations familiales                  | Voir FFQ et FAFMRQ 384            |
| Logement social                                             | Voir FRAPRU                       |
| Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi | 185                               |

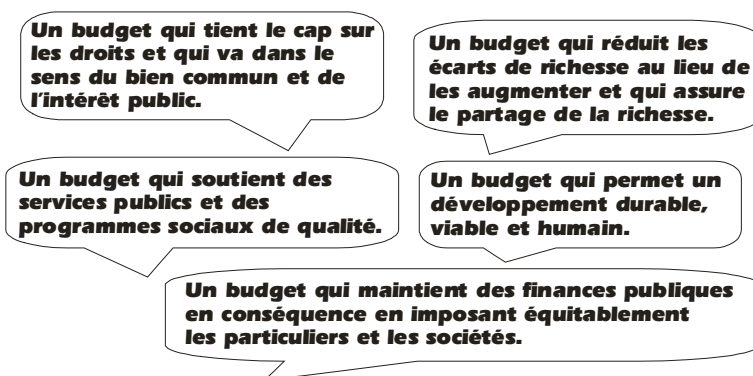
## La mise en application de la loi 112

|                                                                                                                               | À viser                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Prévu pour le plan d'action initial</b>                                                                                    |                                  |
| Mise en application générale de la loi (article 13 sur articles 1 à 12)                                                       | Un départ équipé                 |
| Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)                                                     | Prévoir la sortie de la pauvreté |
| <b>Modifications à l'aide sociale (article 15)</b>                                                                            |                                  |
| Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15.1°)                                                              | Déjà fait                        |
| Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2°)                                                                | Amorcer barème plancher          |
| Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3°)                                                      | Mesures d'application générale   |
| Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4°)                                                          | Exclusion du montant complet 33  |
| Mesures visant à améliorer la situation économique et sociale des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17) | Mesures urgentes du Collectif    |
| Opération des mécanismes (articles 16, 18-21)                                                                                 | Opérations                       |
| <b>Autres aspects</b>                                                                                                         |                                  |
| Mise en place des institutions de suivi                                                                                       |                                  |
| Comité consultatif (articles 22-34)                                                                                           | Budget de fonctionnement         |
| Observatoire (articles 35-45)                                                                                                 | Budget de fonctionnement         |
| Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)                                                                | Non prioritaire                  |
| Opération des mécanismes (articles 58-70)                                                                                     | Opérations                       |

**Trois. Conformer aux buts de la loi 112 l'ensemble de l'action gouvernementale.**

**Quatre. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux.**

**Cinq. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun.**



Collectif pour un Québec sans pauvreté  
165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9  
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740  
Courrier électronique: [pauvrete@clic.net](mailto:pauvrete@clic.net) Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

## Table des matières

|                                                                                                                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Mise en situation                                                                                                                                               | 1  |
| Le mémoire prébudgétaire du Collectif en bref                                                                                                                   | 5  |
| Table des matières                                                                                                                                              | 7  |
| Présentation du Collectif et de son mémoire                                                                                                                     | 8  |
| Le projet de société en premier, les finances publiques en conséquence : mieux vivre ensemble et tendre vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde | 9  |
| Mieux vivre ensemble                                                                                                                                            | 9  |
| La politique de la terre brûlée                                                                                                                                 | 10 |
| La politique de la terre plate                                                                                                                                  | 10 |
| <i>Déclaration des personnes en situation de pauvreté : Le droit de nos droits</i>                                                                              | 11 |
| Un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde                                                                                                              | 12 |
| Cinq orientations                                                                                                                                               | 12 |
| 1. Réduire les écarts entre riches et pauvres au lieu de les augmenter                                                                                          | 12 |
| 2. Appliquer la loi 112 comme du monde et suivre la feuille de route du Collectif                                                                               | 13 |
| <i>Feuille de route transmise au printemps 2003</i>                                                                                                             | 14 |
| 3. Conformer aux buts de la loi 112 l'ensemble de l'action gouvernementale                                                                                      | 17 |
| 4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux                                                                              | 17 |
| <i>Une approche des contraintes de système à compléter</i>                                                                                                      | 19 |
| <i>Six grands travaux, plus tout ce qui s'ensuit, en direction d'un Québec sans pauvreté</i>                                                                    | 19 |
| 5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun                                                                               | 21 |
| Annexe 1. Chronologie autour de la <i>Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>                                                         | 23 |
| Annexe 2. L'indispensable et l'inacceptable                                                                                                                     | 25 |
| Annexe 3. La situation des revenus par quintiles                                                                                                                | 27 |
| Annexe 4. Les membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté                                                                                                 | 28 |

## **Présentation du Collectif et de son mémoire**

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe une trentaine d'organisations québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans presque toutes les régions du Québec. Son réseau d'appuis se répartit parmi plusieurs secteurs de la société civile.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est à la fois un mouvement et un espace citoyen qui vise à générer de façon pluraliste et non partisane, avec les personnes en situation de pauvreté et toute personne ou organisation qui veut y contribuer, les conditions nécessaires pour établir les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté.

Le Collectif est à l'origine, par sa propre proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté et par la mobilisation citoyenne qui l'a accompagné, du débat public et des ouvertures politiques qui ont conduit à la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2002. Il est donc un interlocuteur principal en cette matière.

### **Cadre de référence du Collectif**

Le Collectif soutient que la pauvreté est un empêchement à l'égalité en dignité et en droits et à la réalisation effective des droits reconnus à toutes et tous. C'est sur la base de ces droits indissociables et inaliénables qu'il faut agir, avec les personnes en situation de pauvreté, qui déjà sont les premières à agir pour s'en sortir, pour changer les règles de système qui génèrent la pauvreté et l'exclusion. Il faut en venir à jeter les bases d'un Québec et d'un monde sans pauvreté, plus solidaire et plus égalitaire, ce qui doit conduire à se gouverner et à se développer en conséquence. Trois principes devraient guider l'action de l'Assemblée nationale, du gouvernement et de la société :

- la lutte contre la pauvreté est une priorité tant qu'on ne sera pas dans un Québec sans pauvreté,
- l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche,
- les personnes en situation de pauvreté et leurs associations sont associées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures qui les concernent.

L'action de moyen et de long terme doit être accompagnée d'actions de court terme qui ont un caractère d'urgence, notamment pour tout ce qui doit réparer les déficits humains, éliminer les traitements discriminatoires relatifs à la situation de pauvreté des personnes et conduire à la couverture des besoins essentiels de toutes et tous.

### **La consultation prébudgétaire**

C'est dans ce contexte large que le Collectif dépose le présent mémoire en vue des consultations prébudgétaires québécoises 2004-2005.

Dans le document de consultation, nous avons bien lu que vous vous préoccupez du vieillissement de la population, des changements technologiques et de l'ouverture des marchés. Nous relevons aussi les quatre thèmes de discussions proposés :

- les priorités pour relever les défis des dix prochaines années;
- les sources de financement pour répondre aux besoins de la société;
- le fardeau fiscal des contribuables québécois;
- la simplification de la fiscalité.

Voici ce que nous avons à vous dire.



## **Le projet de société en premier, les finances en conséquence : mieux vivre ensemble et tendre vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde**

Vous conviendrez avec nous d'un principe de bonne gestion budgétaire : le projet de société en premier, les finances en conséquence. Les moyens servent les objectifs et non le contraire. Il faut d'abord savoir qui on est et ce qu'on veut si on veut s'en donner les moyens.

Revenons sur vos constats. Sans nier leur bien-fondé, vos préoccupations sur le vieillissement, les technologies et l'ouverture des marchés ne sont pas les principaux problèmes à incidence budgétaire de la société québécoise en ce moment. Les problèmes suivants sont encore plus graves.

- La concentration de l'argent, des moyens de production et du pouvoir.
- La soumission du gouvernement aux forces du marché au dépens de sa fonction et de ses missions dans un État de droits.
- Le repli des individus sur la consommation et l'absence de projet commun pris en charge collectivement.

Tout ça porte atteinte à la seule chose qui compte vraiment : **mieux vivre ensemble**. Voilà le projet.

Une société où la richesse et les pouvoirs sont partagés, où le gouvernement remplit activement ses missions au service de l'ensemble de la population, où la population s'occupe de ses affaires collectives, est une société solide. Elle n'a pas à craindre les aléas des tendances économiques nationales ou internationales parce qu'elle trouve en elle-même une force tranquille pour vaincre ces obstacles. C'est sur cela qu'il faut miser.

Depuis son arrivée au pouvoir, le présent gouvernement fait tout le contraire. La tendance était là dans le gouvernement précédent, notamment dans une politique budgétaire qui a sacrifié aux grands slogans de la pensée néolibérale sur les baisses d'impôts et autres ajustements. Mais depuis quelques mois, votre gouvernement a poussé cette tendance jusqu'à l'outrance et compromet la santé collective en accentuant les problèmes plutôt qu'en les solutionnant.

Allons-y sans détour. Votre phrase du dernier budget sur ce que nous pouvons faire sans l'État est désastreuse. Peut-être espériez-vous stimuler la population dans le sens de notre troisième constat sur le repli sur soi et suggérer aux gens l'idée de se prendre en main plutôt que d'attendre qu'on les gouverne sans eux. Or une société qui se prend en main se gouverne bien. Elle se donne un État solide dont elle contrôle les missions et les finances. Elle ne fait pas «pour l'État» ou «sans l'État», mais par lui et à travers lui. Elle en fait un instrument pour déployer ses solidarités.

D'autre part, si les actes de votre gouvernement depuis son arrivée au pouvoir nous font entrer dans le vingt et unième siècle (de toute façon on n'y échappe pas...), il s'agit d'un vingt et unième siècle dévasté par un capitalisme sauvage, pas d'un avenir de mieux-être ensemble. Plusieurs faits et gestes de votre gouvernement depuis avril 2003 minent l'avenir. On pourrait les résumer par deux tendances : la politique de la terre brûlée et la politique de la terre plate.

**La politique de la terre brûlée.** Votre gouvernement s'est obstiné depuis son arrivée au pouvoir à déconstruire beaucoup d'innovations par lesquelles la société québécoise s'est équipée depuis un certain nombre d'années en direction d'un mieux vivre ensemble. Ces innovations ont été développées avec ou sans l'appui du précédent gouvernement, parfois en dépit de lui, autrement dit en passant par les contradictions habituelles d'une société qui pousse et d'un gouvernement qui résiste. Vous mettez le feu partout : les garderies, la démocratisation des instances de développement local, l'équité salariale, l'autonomie des clsc, une fonction préventive des services de santé, la proaction en matière d'accès des femmes à l'égalité, l'intégration des personnes immigrantes, l'économie sociale. Et ça continue : les cegeps, l'environnement, l'aide juridique, la lutte à la pauvreté. Il n'est pas nécessaire de cracher sur ce qui nous précède pour installer son autorité. C'est même plutôt un signe de faiblesse. Et c'est un facteur de destruction de richesse, non de production de celle-ci.

**La politique de la terre plate.** Votre gouvernement se comporte aussi comme si la société fonctionnait sur un principe de balancier qui voudrait qu'on soit allé trop loin dans une direction plus sociale, ce qui nous ferait courir à une catastrophe dont il faudrait revenir. On aurait trop concédé aux travailleuses et travailleurs, aux gens qui luttent pour des droits effectifs. Il faudrait revenir au bon plaisir des patrons et des déjà très possédants. Comme si, en direction de l'utopie, on arrivait au bout du monde connu et que le bateau allait tomber dans le chaos, comme dans le temps où on pensait que la terre était plate. Ce n'est pas comme ça que ça marche : l'utopie conduit au changement de paradigme. Elle conduit à voir les choses autrement et à se demander comment il se fait qu'on ait attendu si longtemps pour le faire. Elle se concrétise peu à peu. Si elle peut faire peur, parce qu'elle remet en question des ordres établis trop mesquins, les petits bouts qu'on en concrétise construisent le mieux vivre ensemble. Alors on s'en trouve... mieux.

De grâce revenez-en. Vous courez à votre perte en même temps qu'à la nôtre. Continuer dans cette direction va devenir de plus en plus farfelu et ingouvernable. Ça va donner des chroniqueurs qui en viennent à perdre toute crédibilité, comme J.-Jacques Samson qui s'appuie sur *Les Bougon*, une émission d'humour dans le même genre que *Les Simpson* ou *La petite vie*, pour appeler à des politiques sociales plus répressives. Ça va donner des gouvernements qui succombent à leurs désastres comme en Ontario, où la dernière élection s'est faite sur un «y en a marre de se faire autant de mal». Au jeu du pendule, le nouveau gouvernement libéral ontarien est parti pour revenir vers ce dont vous vous éloignez. Ça va donner des regrets et des «j'aurais pas dû», comme ces anciens conseillers du gouvernement américain qui regrettent maintenant les baisses d'impôts. Ça va donner des constats après coup, comme le *Business Week* qui se réveille du rêve américain et constate l'absence de mobilité sociale. Comme les économistes Piketty et Saez, confirmés par les données des services budgétaires du Congrès, qui observent la solidification d'une société de castes aux États-Unis et qui avertissent que les politiques actuelles conduisent à un avenir où «un petit groupe d'enfants riches et sans talent contrôleront de vastes segments de l'économie américaine pendant que des enfants plein de talent, mais sans le sou, ne pourront tout simplement pas compétitionner»<sup>1</sup>. De grâce ne nous faites pas ça. De toute façon, nous ne vous laisserons pas nous faire ça.

Nous allons introduire maintenant dans cette mise en situation la question de la pauvreté à partir du point de vue de personnes en situation de pauvreté. Voici un extrait de ce que 22 d'entre elles, dont 19 femmes, ont déclaré le 23 octobre dernier à 50 de vos collègues à l'Assemblée nationale, tant du gouvernement que de l'opposition.

---

<sup>1</sup> Sur ces propos américains : Paul Krugman, «The Death of Horatio Alger», *The Nation*, 5 janvier 2004.

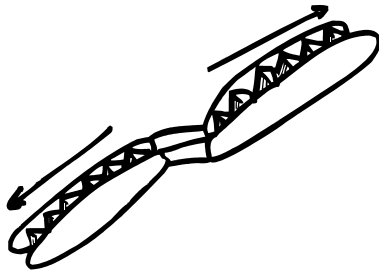
## Le droit de nos droits

Mesdames, messieurs les parlementaires,

Le thème de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté cette année au Québec nous convie à changer notre regard.

[...] Mais votre regard changera-t-il ? Nous avons une image à vous proposer en résumé. Celle-ci a surgi lors d'une rencontre récente de ce que nous appelons un carrefour de savoirs. Quelques membres de ce carrefour sont ici ce matin. L'image va comme suit.

La vie dans notre société est comme un système d'escaliers «isolateurs».



Imaginez un palier duquel partiraient deux escaliers roulants en direction opposée. L'escalier roulant qui part vers le haut roule vers le haut. L'escalier roulant qui part vers le bas roule vers le bas.

Imaginez que vous êtes en bas de l'escalier du bas et que vous voulez monter par l'escalier. Vous mettez une énergie incroyable à monter un escalier qui est en train de descendre. C'est ça que nous avons essayé de vous traduire aujourd'hui.

Imaginez maintenant que vous êtes sur le palier entre les deux et que vous montez dans l'escalier qui monte. Là, c'est tout autre chose. Si l'escalier monte dans le même sens que vous, vous montez plus vite, plus facilement, que si vous montiez tout seul. Imaginez maintenant que pendant que vous êtes en train de monter comme ça dans l'escalier roulant qui monte, vous regardez les gens d'en bas qui essaient de monter dans un escalier qui descend. Vous ne voyez pas que l'escalier descend. Vous voyez juste que les gens ne montent pas vite. Et là, vous dites aux gens avec qui vous êtes en train de monter : «As-tu vu comment les gens d'en bas ne se grouillent pas ? Ils ont un escalier pour eux et ils n'arrêtent pas de descendre pareil.» «Y en a vraiment qui sont nés pour un petit pain », répond une autre personne. Et pendant que vous pointez les gens d'en bas du doigt, vous vous trouvez bons.

Si vous ne nous croyez pas que l'escalier du bas descend, sachez que la prestation d'aide sociale qui était de 440 \$ par mois en 1985 devrait valoir plus de 700\$ en dollars de 2003. Or elle n'est plus que 523 \$. L'escalier a descendu. Pendant ce temps, l'escalier du haut a monté. Et pas mal plus vite.

Alors, nous avons une question : dans un système comme celui-là, sur quoi faut-il agir en premier ? Faut-il s'acharner sur les personnes pour qu'elles arrivent à monter l'escalier qui descend ? Ou faut-il s'occuper des escaliers ?

Qui sait où sont les boutons de commande des escaliers ?

Dans la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il est dit dans le préambule que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir... Si on ajoute que c'est agir pour s'en sortir «... dans un escalier roulant qui descend», votre admiration pour notre courage ne donne pas grand chose. Vous devez vous occuper d'arrêter les escaliers de descendre. C'est là votre responsabilité.

Le point de vue que nous avons à vous donner sur le budget 2004-2005 part de ce que vivent en 2004 les personnes en situation de pauvreté. C'est un constat porteur pour l'ensemble de la société. Si vous y pensez un instant, rendre possible plus de richesse aux plus riches d'une société n'ajoute rien à priori à la santé collective de celle-ci. Rendre possible plus de richesse aux plus pauvres, oui. C'est toute la société qui s'en trouve relevée, au meilleur intérêt de chacun et de chacune.

### **Tendre vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde**

Tendre vers un Québec sans pauvreté, c'est possible. Nous avons même une loi pour ça. Encore faut-il l'appliquer. Et lâcher les stratégies de contrôle des personnes aux prises avec des escaliers qui descendent. Pour s'occuper des escaliers. Depuis son arrivée au pouvoir, votre gouvernement a plutôt accéléré les mouvements vers le haut et vers le bas des deux escaliers.

Tendre vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde, c'est non seulement possible, c'est aussi un ingrédient incontournable du mieux-être ensemble. Notre position là-dessus est claire. Avancer est indispensable. Reculer serait inacceptable et rendrait même le Québec ingouvernable.

Pour vous occuper de l'escalier, puisque vous nous consultez, nous avons cinq orientations à vous offrir. Prenez-le comme vous voulez, vous ne pourrez pas dire autrement : ce sont cinq orientations dans le sens du mieux-être ensemble, aptes à donner au Québec et aux QuébécoisES plus de santé collective et individuelle.

Ce sont aussi des orientations qui répondent aux quatre thèmes de discussion que vous nous suggérez, puisqu'ils indiquent des priorités, proposent des sources de financement, répondent à la question du fardeau fiscal et fournissent des pistes sérieuses de simplification de la fiscalité.

Nous allons les évoquer dans ce mémoire, mais nous n'allons pas en reprendre la démonstration ou la description. Nous avons déjà produit beaucoup d'écrits et de documents, nous vous y référons.

## **Cinq orientations**

### **1. Réduire les écarts entre riches et pauvres au lieu de les augmenter**

Notre première orientation est un remède à la concentration de la richesse et du pouvoir. Elle s'attaque aux escaliers. Elle fournit une priorité claire. Il y a là, avec un suivi annuel de l'évolution des revenus avant et après impôts par quintile, un outil de régulation qui pourrait être utilisé avantageusement pour équilibrer les finances publiques. Pour contrer la concentration de la richesse, il faut assurer du revenu et de la richesse au bas de l'échelle, et intégrer des stratégies budgétaires qui chauffent l'économie par le bas. Il faut déplacer de la richesse vers le bas de l'échelle.

Nous avons beaucoup étayé dans des revendications budgétaires antérieures l'argument des trois sortes de dollars dans le revenu et de leur utilité marginale décroissante :

- les dollars vitaux, couvrant les besoins essentiels et conduisant à la sortie de la pauvreté, qui sont des dollars locaux et ont un caractère de priorité incontournable tant qu'ils ne sont pas assurés, par l'emploi et la sécurité du revenu, à toute la population;

- les dollars fonctionnels, qui, au-delà de la sortie de la pauvreté, servent à vivre et à bien vivre;
- les dollars excédentaires, ou gonflables, qui sont aussi des dollars fuyants.

Où se classeront les dollars que vous retournerez à la population dans votre budget ?

- Nous vous proposons de ne retourner cette année que des dollars vitaux.
- Au lieu de retourner des dollars fonctionnels en baisse d'impôts, proposez aux contribuables un bon rapport qualité-prix pour leurs dollars en leur fournissant des services publics et des programmes sociaux de qualité, accessibles largement plutôt que tarifiés. En restant publics ces dollars ne seront pas soumis à la marge lucrative recherchée par l'entrepreneur privé ou à la baisse de la qualité des services ou des conditions de travail nécessairement pompés sur la prestation de services transmis à l'entreprise privée. Votre gouvernement a en tête de retourner 1 MM\$ en baisses d'impôts par année pour cinq ans. Ceci alors que les baisses d'impôt du gouvernement précédent ont désormais un impact récurrent en moins de 3,5 MM\$ dans les finances publiques. Un 3,5 MM\$ qui manque cruellement en ce moment. Ne faites pas ça. Proposez plutôt des réinvestissements moitié-moitié en couverture des besoins essentiels et autres mesures de lutte à la pauvreté, de même qu'en améliorations des services publics, garderies et autres.
- Quant aux dollars superflus, ce n'est pas la mission de l'État de les procurer aux particuliers ou aux entreprises, mais de les faire servir davantage au partage de la richesse et au support des missions de l'État. Il n'y a aucune raison de baisser les impôts du cinquième le plus riche de la population. Il y a beaucoup de raisons, qui vont dans l'intérêt même de la qualité de vie des plus riches, de les faire contribuer suffisamment au financement du mieux-être ensemble. Une fois l'assiette fiscale de la classe moyenne équilibrée de façon viable et durable par un principe d'imposition concordant au projet de société financé publiquement, la source de financement que vous cherchez est là, chez les particuliers et entreprises concernés.

Notre proposition de loi initiale formulait explicitement un principe d'action gouvernementale qui a tout autant de pertinence dans le cadre de la loi 112 : l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre prime sur l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche.

Faites-nous la preuve que l'effet net de votre budget donne ce résultat.

## **2. Appliquer la loi 112 comme du monde et suivre la feuille de route du Collectif**

Tendre vers un Québec sans pauvreté est une priorité qui vous est donnée dans une loi, à l'article 1 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, dite loi 112. Vous en avez au moins pour dix ans. C'est incontournable. Vous pouvez vous prévaloir pour l'appliquer de l'unanimité de l'Assemblée nationale, de 215 307 signatures, de plus de 1600 appuis d'organisations. Le plan d'action requis par la loi depuis maintenant le 5 mai 2003 n'a toujours pas été publié. Le premier brouillon qui a fui dans *Le Devoir* au début de novembre est totalement inacceptable. Il transformerait la lutte contre la pauvreté en lutte contre les pauvres. Vous devez appliquer la loi. Vous devez prévoir les fonds nécessaires dans le budget. Vous ne pouvez pas les prendre à l'intérieur de l'enveloppe actuelle de la Solidarité sociale. On ne peut tout de même pas

rendre les gens plus pauvres par des coupures de prestations maintenant sous prétexte d'investir dans des programmes pour les rendre moins pauvres éventuellement. Il faut prendre les fonds dans l'application de la priorité à la réduction des écarts tel qu'indiqué dans le point précédent.

Dès votre entrée au pouvoir, nous vous avons transmis ainsi qu'au premier ministre et au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille la feuille de route ci-dessous sur ce qu'il fallait mettre en opération à ce sujet. Les coûts sont connus. Les premiers pas étaient impératifs pour le budget 2003-2004. Votre attentisme fait qu'on en est pratiquement au même point pour 2004-2005, à l'exception peut-être de l'indexation partielle (2%) des prestations d'aide sociale en janvier 2004. Alors nous vous y référons en complétant cette feuille de route d'une chronologie mise en annexe qui pourra vous rafraîchir la mémoire sur l'attitude de votre gouvernement à ce sujet.

---

**Feuille de route transmise au printemps 2003**

---

## **État de situation relativement à la mise en application de la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

### **État au 18 avril 2003**

1. La loi 112 est partiellement en vigueur depuis le 5 mars 2003. La partie en vigueur impose de rendre public d'ici le 5 mai 2003 un plan d'action concrétisant l'action du gouvernement relativement à la stratégie mise en place par la loi. Il a été convenu avec le gouvernement sortant que ce plan d'action aurait de la souplesse et qu'il y aurait des possibilités d'aller-retour dans la phase initiale pour l'ajuster le mieux possible compte tenu des attentes et de l'expertise du milieu porteur du projet. Il reste à mettre en vigueur le comité consultatif, l'observatoire et le fonds prévus par la loi. Le Collectif a été consulté et a proposé une liste de candidatures pour le comité consultatif.
2. La mise en application correcte de la loi et de son plan d'action initial a des impacts budgétaires qu'il faut prévoir dès maintenant. Le dernier budget a été insatisfaisant à cet égard. Il a été convenu avec le gouvernement sortant qu'il y aurait une rencontre pour revoir la méthodologie de comptabilisation des sommes investies dans la lutte contre la pauvreté.
3. Le Collectif préconise une application de la loi 112 qui ait des impacts directs dès la première année dans l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus pauvres. C'est pourquoi il insiste sur une série de mesures urgentes. Pendant la campagne électorale, le Parti libéral a rappelé (notamment dans une lettre de son chef) ses engagements notamment au plan du rétablissement de la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale et pour les personnes qui ont le supplément de revenu garanti, de même que pour la garantie d'une prestation d'aide sociale qui ne puisse être coupée.

### **Un ensemble d'enjeux à court, moyen et long terme**

|                                                                                                                                                          |                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                          | Un Québec sans pauvreté                                        |
|                                                                                                                                                          | La couverture des besoins essentiels<br>de tous les citoyenNEs |
|                                                                                                                                                          | La prochaine génération<br>de programmes sociaux et fiscaux    |
| Des mesures urgentes qui amorcent des changements<br>maintenant dans les conditions de vie des plus pauvres                                              |                                                                |
| Les moyens de la mise en application des buts et<br>des orientations de la loi 112 dans un premier plan d'action<br>qui montre le sérieux des intentions |                                                                |

## **Un rappel des mesures urgentes à impact budgétaire préconisées par le Collectif**

|                                                             | <u>Coût annuel en M\$</u>         |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Appauvrissement zéro                                        | Maintien et indexations courantes |
| Barème plancher à l'aide sociale                            |                                   |
| Élimination complète des pénalités                          | 47                                |
| Couverture des besoins essentiels                           | 505                               |
| Gratuité des médicaments                                    |                                   |
| Personnes à l'aide sociale                                  | 16                                |
| Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet  | 7                                 |
| Reconfiguration des allocations familiales                  | Voir FFQ et FAFMRQ 384            |
| Logement social                                             | Voir FRAPRU                       |
| Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi | 185                               |

## **La mise en application de la loi 112**

|                                                                                                                               | <u>À viser</u>                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Prévu pour le plan d'action initial</b>                                                                                    |                                  |
| Mise en application générale de la loi (article 13 sur articles 1 à 12)                                                       | Un départ équipé                 |
| Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)                                                     | Prévoir la sortie de la pauvreté |
| Modifications à l'aide sociale (article 15)                                                                                   |                                  |
| Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15.1°)                                                              | Déjà fait                        |
| Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2°)                                                                | Amorcer barème plancher          |
| Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3°)                                                      | Mesures d'application générale   |
| Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4°)                                                          | Exclusion du montant complet     |
| Mesures visant à améliorer la situation économique et sociale des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17) | Mesures urgentes du Collectif    |
| Opération des mécanismes (articles 16, 18-21)                                                                                 | Opérations                       |
| <b>Autres aspects</b>                                                                                                         |                                  |
| Mise en place des institutions de suivi                                                                                       |                                  |
| Comité consultatif (articles 22-34)                                                                                           | Budget de fonctionnement         |
| Observatoire (articles 35-45)                                                                                                 | Budget de fonctionnement         |
| Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)                                                                | Non prioritaire                  |
| Opération des mécanismes (articles 58-70)                                                                                     | Opérations                       |

## **Considérations à prendre en compte avec l'adoption de la loi 112**

- La marche vers une société sans pauvreté passe par la couverture des besoins essentiels de tous ses membres et par le passage à une autre génération de programmes sociaux et fiscaux qui suppose de dépasser les aberrations des formes actuelles de sécurité du revenu dedans et dehors de la fiscalité. L'idée est d'en arriver à une approche de garantie de revenu intégrée à la fiscalité avec un accès de toutes et tous, dans la dignité, à un revenu de base couvrant les besoins essentiels, améliorables jusqu'à un seuil d'imposition nulle où commence la contribution aux finances publiques. La méthode reste à trouver et à débattre, mais il faut dès maintenant prendre acte de la volonté citoyenne fortement exprimée en commission parlementaire d'en finir avec les discriminations et aberrations.

- Il faut en venir à faire évoluer le cadre de référence avec lequel on aborde la pauvreté, la richesse, les dollars<sup>2</sup>.
- La marche vers une société sans pauvreté passe par la réduction des inégalités.
- On ne pourra pas tendre vers un Québec sans pauvreté (article 1) sans déplacer, par l'emploi et les politiques sociales, une partie du PIB vers le bas de l'échelle et sans reconsidérer la façon de prendre les décisions de finances publiques.
- Le ministère des Finances a pu constater le bien-fondé de l'affirmation du Collectif à l'effet que les dollars vitaux sont des dollars locaux efficaces pour faire rouler l'économie. L'enjeu est en fait d'apprendre à miser sur 100% de la population plutôt que sur les seuls 60% qui paient des impôts.

### ***Considérations particulières à prendre en compte dès maintenant***

- L'amélioration des prestations d'aide sociale passe par le barème plancher, soit la fixation dans la loi d'une prestation d'aide sociale qui couvre au moins les besoins essentiels et qui ne peut être réduite pour cette portion. La progression vers un barème plancher passe par la garantie des prestations d'aide sociale actuelles et par la mise à niveau des prestations «apte» et «contraintes temporaires à l'emploi» en direction de la prestation allouée en situation de «contraintes sévères à l'emploi». La prestation minimale transitoire prévue à l'article 15 de la loi 112 devrait amorcer ce genre de mise à niveau en attendant les travaux du comité consultatif prévus à l'article 59.
- Toute hausse de transferts aux personnes en provenance du fédéral devrait être affectée aux transferts aux personnes par le gouvernement du Québec. Par exemple, une hausse de la prestation fiscale pour enfants doit rester en amélioration aux allocations familiales et ne pas être redirigée vers des prestations de services.
- La bonne gestion des coûts de santé passe par l'amélioration des revenus et des conditions de vie des plus pauvres.

### ***En somme, changer le regard sur la pauvreté et y mettre les dollars.***

---

Voilà.

Vous avez de l'ouvrage.

La population est préoccupée par la pauvreté.

Nous avons fait du bon travail là-dessus.

Il faut mettre en œuvre les résultats positifs d'initiatives citoyennes comme celle qui a conduit à cette loi si on veut que les institutions politiques gardent leur crédibilité et si on veut que la population développe sa capacité d'utopie.

---

<sup>2</sup> Le travail du Collectif et celui du Carrefour de savoirs sur les finances publiques ont fait avancer ces questions. Des experts français (voir les travaux de Patrick Viveret) s'y intéressent beaucoup présentement. Comment poursuivre les explorations commencées avec le ministère des Finances ?



### **3. Conformer aux buts de la loi 112 l'ensemble de l'action gouvernementale**

Dans le processus qu'elle engage en direction d'un Québec sans pauvreté, la loi 112 fait une contribution. Elle inscrit des buts hautement valables pour l'ensemble de l'action gouvernementale et pour la couleur à donner au projet de société. Voici comment ces buts sont énoncés à l'article 6 de la loi.

«Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants :

1° Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;

2° Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;

3° Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale;

4° Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;

5° Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.»

On ne peut pas dire que votre gouvernement se soit beaucoup conformé à ces buts depuis son entrée au pouvoir. Nommez-nous les gestes qui l'ont fait depuis avril dernier.

Nous vous proposons, puisque vous avez déjà l'obligation d'y conformer l'action globale du gouvernement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'intégrer ces buts comme des priorités pour l'ensemble de l'action gouvernementale. Ce qui serait excellent pour la santé collective.

Nous vous proposons de vérifier votre propre action budgétaire en fonction de sa conformité à ces cinq buts. En quoi votre budget 2004-2005 en favorisera-t-il la concrétisation ?

Il va falloir rectifier le tir pas mal, mais vous conviendrez avec nous que le Parlement a énoncé là des buts qui répondent aux intérêts vitaux de la société québécoise.

### **4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux**

Dans le mémoire que nous vous avons déposé lors de vos travaux à la Commission sur la déséquilibre fiscal, nous avons soutenu qu'il faut inventer des fiscalités visant le passage à des sociétés sans pauvreté. Les programmes sociaux et fiscaux actuels ont leur limite. En plus de six ans de travail intensif de mobilisation dans la société québécoise, nous avons été à même de discerner une aspiration claire des QuébécoisES à une transformation du pacte social et fiscal dans le sens d'une plus grande justice sociale. Ce qui pourrait s'avérer compatible avec votre volonté de simplifier la fiscalité. Si la fiscalité et des programmes de sécurité du revenu étaient intégrés pour couvrir tout le monde selon un même principe directeur, compréhensible de toutes et

tous, nous avancerions dans la cohésion sociale comme dans la simplification du pacte qui relie les citoyenNEs à travers l'État.

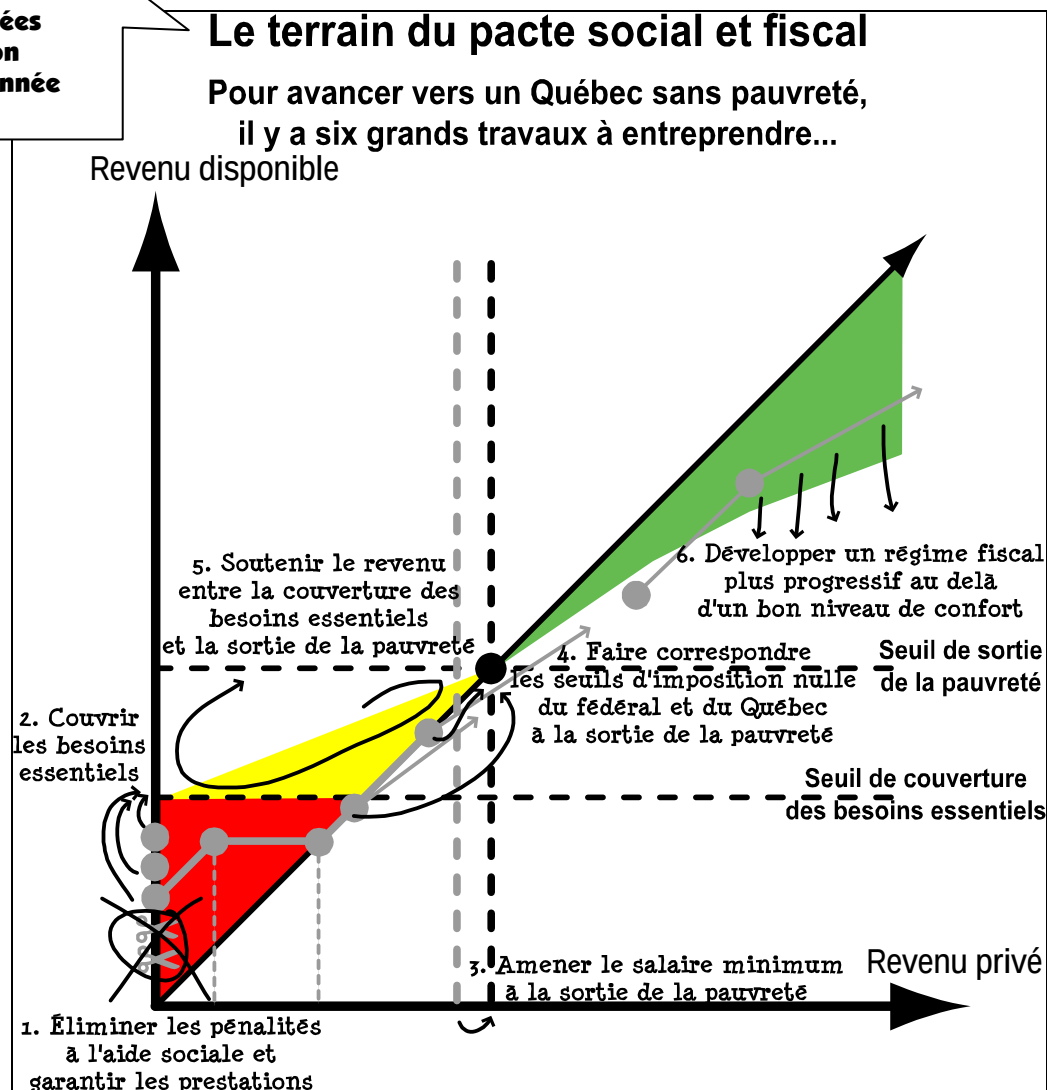
Nous sommes conduitEs à cette réflexion en tentant de répondre à une question simple, mais qui requestionne tout : la société sans pauvreté étant posée comme horizon à l'article 1 de la loi 112, quel chemin faut-il prendre pour s'y rendre ?

Nous avons tenté d'y répondre en nous partant de la situation la plus au bas de l'échelle et la plus sujette aux préjugés au Québec : celle des personnes en situation de pauvreté jugées aptes au travail. Réaménager et réactiver le pacte social et fiscal de manière, à tout le moins, à neutraliser les dynamiques de système qui créent de la pauvreté, en prenant comme point de vérification la situation de ces personnes, donnerait quoi ?

Le résultat d'une première étape de cette démarche de systématisation est exposé dans une présentation powerpoint intitulée *Un Québec sans pauvreté : la théorie, la réalité et un chemin* qui a été l'objet de rencontres de travail tant au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, qu'au ministère des Finances. Comme la question est complexe, cette présentation ne prétend pas au fin mot de l'histoire. Elle fournit une base pour le débat tout simplement.

En voici une brève description.

Les étapes conduisant à ce schéma sont exposées dans la présentation powerpoint mentionnée ci-dessus.



## **Une approche des contraintes de système à compléter**

Classiquement le gouvernement considère les contraintes de système suivantes dans les décisions à prendre sur la sécurité du revenu<sup>3</sup> :

- la «capacité de payer de la société»;
- le «niveau optimum de redistribution des revenus»;
- le «maintien d'une certaine incitation au travail pour les bénéficiaires des programmes de sécurité du revenu»;
- l'«harmonisation avec le régime fiscal».

L'expertise citoyenne recueillie par le Collectif et celle entendue en commission parlementaire autour de la loi 112 montre que pour avancer, il faut compléter et réajuster le «cercle des contraintes» à l'intérieur desquelles on fait les choix par l'inscription d'autres contraintes :

- la nécessité vitale que les besoins essentiels d'une personne soient couverts;
- le coût pour la société de ne pas le faire;
- l'utilité marginale décroissante du dollar dans le revenu;
- l'importance du sentiment de justice et d'égalité pour le bon fonctionnement de la démocratie.

Il ne faudrait pas oublier une autre contrainte, pratique, qui peut faire toute la différence entre un système qui marche et un système qui ne marche pas :

- la nécessité d'avoir accès au revenu nécessaire au moment opportun.

## **Six grands travaux, plus tout ce qui s'ensuit, à entreprendre en direction d'un Québec sans pauvreté**

Faire progresser le régime social et fiscal actuel en direction d'un Québec sans pauvreté suppose les grands redressements suivants sur l'approche des revenus des individus et de leur interdépendance dans la production et la distribution de la richesse.

1. Garantir les prestations d'aide sociale à leur niveau actuel de toute coupure ou pénalité pouvant les réduire davantage.
2. Rehausser les prestations d'aide sociale à un niveau socialement acceptable de couverture des besoins essentiels (seuil de couverture des besoins essentiels) et garantir également cette couverture de toute réduction<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> «Il faudra tenir compte de certaines contraintes dont les plus importantes sont la capacité de payer de la société, le niveau optimum de redistribution des revenus, le maintien d'une certaine incitation au travail pour les bénéficiaires des programmes de sécurité du revenu et l'harmonisation avec le régime fiscal.» Denis Fugère et Pierre Lanctôt, *Méthodologie de détermination des seuils de revenu minimum au Québec*, Québec, Ministère de la Main d'œuvre et de la sécurité du revenu, Direction des politiques, 1985, p. 5.

<sup>4</sup> Les distinctions faites à l'aide sociale entre personnes jugées avec ou sans contraintes à l'emploi ne fonctionnent pas dans la réalité et sont sources de préjugés interminables quand on les applique au droit à un revenu décent. De même toutes les velléités de porter atteinte à ce droit en lui appliquant une conditionnalité. Sous le seuil de couverture des besoins essentiels, toute l'énergie des personnes est investie dans leur survie. Leur contribution n'a pas à être vérifiée. Elle est déjà présente dans cet effort vital, comme l'affirme le préambule de la loi 112 en considérant que les personnes sont les premières à agir pour s'en sortir. C'est la société qui est en défaut d'équilibre ici. Le problème est systémique et doit être traité sur cette base. Il en coûte moins cher économiquement et socialement de le faire que de ne pas le faire. Autrement c'est la santé des personnes et la santé publique qui est menacée. Il faut en venir à un régime de garantie de revenu de type universel et inconditionnel. Les besoins spéciaux liés à des contraintes particulières doivent être traités autrement, sur la base des coûts additionnels qu'ils occasionnent aux personnes.

3. Positionner le salaire minimum à un niveau socialement acceptable de sortie de la pauvreté (seuil de sortie de la pauvreté) pour une personne seule travaillant à temps plein.
4. Relever les seuils d'imposition nulle du fédéral et du provincial au seuil de sortie de la pauvreté (baisse d'impôt ciblée).
5. Compléter les revenus personnels entre le seuil de couverture des besoins essentiels et le seuil d'imposition nulle sur une base agréée mutuellement (aide publique sous la forme d'un soutien sur lequel il y a entente : supplément pour formation, insertion, activité, cumul des revenus, etc.).
6. Améliorer la progressivité du régime fiscal au-delà du seuil d'imposition nulle pour que la contribution permette un financement adéquat des dépenses publiques.

Ces grands travaux servant à calibrer une fiscalité intégrée pour l'ensemble des individus, au-dessus et au-dessous du seuil d'imposition nulle, supposent également et en même temps un travail d'harmonisation (équité horizontale, équité verticale, fin des discriminations) sur les axes suivants qu'il faudrait aussi développer en fonction des travaux propres qu'ils supposent :

- la fiscalité des biens et services correspondant aux besoins spéciaux liés à diverses contraintes et limitations fonctionnelles causant des dépenses supplémentaires à des personnes ou les empêchant d'avoir des revenus de travail;
- la fiscalité des personnes vs la fiscalité des ménages;
- la fiscalité des enfants et des familles avec ses diverses composantes : soutien de la société à la famille, système d'allocations familiales couvrant les besoins essentiels des enfants et permettant leur sortie de la pauvreté, pensions alimentaires, accès aux services de garde et au répit;
- la fiscalité des entreprises vs la fiscalité des individus;
- les différentes conduites reliées à la consommation, l'endettement, les marchés, y compris financiers qui viennent dérégler les équilibres budgétaires des personnes, des familles et de la société.

Ils supposent des politiques et mesures différenciées selon les genres, l'âge et le lieu de résidence pour remédier aux discriminations négatives envers les femmes, les jeunes, certaines régions et territoires, de même que pour remédier aux doubles ou multiples discriminations.

Ils doivent être complétés d'actions diverses couvrant pratiquement l'ensemble des secteurs d'activité de la société : accès aux services, lutte contre les préjugés, participation citoyenne, et ainsi de suite.

Aborder les choses ainsi permettrait d'unifier dans une vision intégrée et compréhensible l'ensemble des dispositifs qui constituent le pacte social et fiscal. Quand on comprend «comment ça marche», que la logique est claire et que les règles semblent justes, il est plus facile ensuite d'y participer et de développer les solidarités nécessaires.

Nous vous proposons, monsieur le Ministre, d'en discuter avec vous.

Nous joignons, aux fins de la discussion souhaitée avec vous, le cd qui contient cette présentation.

## **5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun**

Revenons à notre début de mémoire sur le repli sur soi d'une population qui devrait prendre part activement au projet de société qui la concerne. Pour avancer vers plus d'égalité et de solidarité, pour se gouverner et se développer en conséquence, il faut une population qui se constitue partie prenante du projet. Comme le disent certains de nos membres : «seul on va plus vite, ensemble on va plus loin». Pour mieux vivre ensemble, il faut aller plus loin et le faire à plusieurs. Nous attendons de votre approche des finances publiques, Monsieur le ministre, qu'elle contribue à susciter une telle avancée.

Quoi qu'il en soit, la sortie du chacun pour soi passe par l'éducation budgétaire de la population dans le sens du bien commun. Ce que, avec d'autres, nous faisons à notre modeste échelle, vos fonctionnaires vous le diront, depuis des années.

Les sociétés où la population a compris le rôle des finances publiques pour son mieux-être sont des sociétés où les citoyenNEs insistent sur l'importance de payer ses impôts. Et ce sont des sociétés en bonne santé générale. Qu'on pense par exemple au Danemark.

Il n'est pas normal dans une société démocratique fondée sur les droits que cette éducation budgétaire doive se faire à contre-courant du gouvernement, lequel devrait se comporter comme un instrument principal des solidarités et un animateur du mieux être et du mieux vivre ensemble.

Le concept de «fardeau fiscal», beaucoup véhiculé par le gouvernement, porte atteinte au principe de solidarité fiscale dont nous parlons ici. C'est un concept qui résiste mal à l'analyse, dans la mesure où il dissimule tout l'ensemble de mesures, programmes et dispositifs, sociaux ou fiscaux, mis en place pour permettre la qualité de vie dont nous parlons.

Nous aimerions aussi discuter de cela avec vous.

Et en attendant, pour notre part, nous véhiculerons cette année dans la population les principes suivants, mis de l'avant par le Réseau de vigilance, en vue du budget 2004-2005.

**Un budget qui tient le cap sur les droits et qui va dans le sens du bien commun et de l'intérêt public.**

**Un budget qui réduit les écarts de richesse au lieu de les augmenter et qui assure le partage de la richesse.**

**Un budget qui soutient des services publics et des programmes sociaux de qualité.**

**Un budget qui permet un développement durable, viable et humain.**

**Un budget qui maintient des finances publiques en conséquence en imposant équitablement les particuliers et les sociétés.**

Et maintenant, Monsieur Séguin, nous attendons impatiemment de vous voir vous occuper de l'escalier. Nous saurons souligner les pas par en avant. Par ailleurs, tout recul nous trouvera sur son chemin. Nous attendons de vos nouvelles et souhaitons vous rencontrer, comme vous l'avez promis publiquement en juin dernier lors de notre discussion impromptue la journée même du budget 2003-2004. Et de préférence avant la journée du budget 2004-2005 !

Vivian Labrie, pour le Collectif

Québec, le 15 janvier 2004



**Un Québec sans pauvreté...  
et riche de tout son monde,  
c'est possible.**

**On a même une loi pour ça.**



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740 Courriel électronique: [pauvrete@clic.net](mailto:pauvrete@clic.net)

Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

## **Annexe 1 : Chronologie autour de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Les citoyenNEs ont fait un bon boulot. Les décisions prises doivent maintenant être concrétisées.

### **Première étape : élaborer une proposition citoyenne**

De 1998 à 2000, des milliers de personnes et de nombreuses organisations québécoises sont convoquées à participer à l'élaboration d'une loi sur l'élimination de la pauvreté. Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté privilégie et facilite une importante participation de personnes en situation de pauvreté. Un processus continu d'animations, compilations, mobilisations, «sessions parlementaires populaires» conduit le réseau qui s'est formé à mesure autour de l'idée d'une telle loi à un premier résultat : l'adoption populaire en mai 2000 d'une proposition de loi faisant largement consensus dans la mouvance citoyenne ainsi sollicitée.

Pendant ce temps une pétition circule pour demander à l'Assemblée nationale une loi sur la base de la proposition citoyenne. Il est convenu dans le réseau du Collectif qu'elle sera déposée quand elle atteindra 200 000 signatures.

### **Deuxième étape : amener le gouvernement et l'Assemblée nationale à s'engager Une étape plus publique suit alors en direction des institutions politiques.**

En 2000, le Collectif dépose à l'Assemblée nationale du Québec une pétition de 215 307 signatures requérant des parlementaires une loi sur la base de la proposition de loi citoyenne ainsi élaborée.

De 2000 à 2002, le Collectif et son réseau réalisent un intense travail de sensibilisation et de pression pour amener les parlementaires et le gouvernement à avancer vers une telle loi et vers une série de mesures urgentes destinées à améliorer rapidement la situation concrète des personnes en situation de pauvreté.

En 2002, dans une année préélectorale, après beaucoup de résistances et de stratégies tentant de contourner la volonté citoyenne, le gouvernement québécois dépose à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'inspirant du projet de loi citoyen, mais sans aller aussi loin et tout en maintenant un bon nombre d'ambiguïtés. Le Collectif et son réseau décident de travailler à l'amendement de ce projet de loi. Après une commission parlementaire marquée par une importante participation citoyenne, un projet de loi relativement amendé est adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2003. C'est un pas historique.

### **Troisième étape : veiller à l'application de la loi... et contrer les reculs !**

Depuis 2003, une troisième étape s'est ouverte avec des enjeux nouveaux : celui de la mise en vigueur de la loi, celui de sa pleine application dans l'esprit de la volonté citoyenne qui y a conduit et celui d'une vigilance citoyenne efficace à cet égard. En juin 2003, le Collectif change son nom pour celui de Collectif pour un Québec sans pauvreté. L'année 2003 a montré toute la difficulté de passer des principes à leur application. La loi votée est-elle en avance sur son époque ou est-ce l'époque qui recule ?

**Mars :** Le gouvernement met la loi partiellement en vigueur (stratégie et fonds), ne prévoit pas les fonds nécessaires à son application dans le budget et déclenche les élections. Rien sur la pauvreté pendant la campagne électorale alors que la question prime dans les sondages.

**Avril :** Le parti libéral gagne les élections, Jean Charest prend le pouvoir, écarte des fonctions importantes plusieurs députés s'étant impliqués dans le processus vers la loi 112 et nomme Claude Bécharde ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille comme ministre responsable de la loi.

**Mai :** Le 5 mai, le plan prévu par la loi devient exigible. Le ministre s'engage à le sortir «le plus vite possible et au plus tard à l'automne».

**Juin :** Rien sur la pauvreté dans le discours inaugural, dans le budget et dans les crédits. Le gouvernement coupe même les crédits à l'aide sociale et à l'emploi.

**Juillet :** Le ministre annonce le programme «Place à l'emploi». Il y appliquera les pénalités prévues dans la loi de l'aide sociale. C'est contraire à l'esprit de la loi 112 et aux engagements de son propre parti. Protestations de partout, même des éditorialistes.

**Août et septembre :** Le Collectif revoit le ministre et son équipe, présente sa vision du plan d'action et d'un chemin vers un Québec sans pauvreté.

**Octobre :** Le Collectif lance sa campagne «Au nom de la loi sortez le plan d'action !» et le 23 octobre, 22 personnes en situation de pauvreté présentent à 50 parlementaires «La déclaration de l'escalier» qui compare leur situation au fait de devoir monter un escalier roulant qui roule vers le bas. Faut-il s'occuper de faire monter les personnes dans l'escalier ou s'occuper de l'escalier ? Le ministre promet de sortir bientôt un plan d'action dans l'esprit de la loi.

**Novembre :** Le Devoir coule un projet de plan d'action qui transformerait la lutte contre la pauvreté en lutte contre les pauvres. Vives réactions de partout contre cette approche réactionnaire, qui couperait les prestations et augmenterait les contrôles ainsi que les obligations des personnes sous prétexte de les aider à quitter l'aide sociale. Rien, d'autre part, pour agir sur la pauvreté au travail.

**Décembre :** Le gouvernement revient sur les coupures de crédits et annonce l'indexation en janvier des prestations d'aide sociale. Un an après l'adoption de la loi, toujours pas de plan d'action.



## Annexe 2. L'indispensable et l'inacceptable

### L'indispensable

Dans le cadre de sa campagne «Au nom de la loi», le Collectif pour un Québec sans pauvreté et son réseau ont émis en octobre 2003 une mise en demeure citoyenne qui enjoint le gouvernement de publier le plan d'action exigé par la loi 112. Ils l'enjoignent de publier :

- un plan d'action complet tenant compte de l'ensemble des buts et orientations de la loi, un plan pour avancer et non pour reculer ou tergiverser;
- un plan d'action qui luttera contre la pauvreté et non contre les pauvres;
- un plan d'action dans lequel il y aura les mesures et les fonds nécessaires pour que la loi 112 ait un impact concret pour le mieux dès cette année dans la vie des personnes en situation de pauvreté.

---

### Que dit la loi 112 ?

«Article 13. Afin d'assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement doit, avant le (indiquer ici la date qui suit de 60 jours celle de l'entrée en vigueur du présent article), adopter et rendre public un plan d'action gouvernemental précisant les activités qu'il prévoit réaliser pour atteindre les buts poursuivis.»

- La loi est en vigueur depuis le 5 mars 2003, le plan d'action est donc dû depuis le 5 mai 2003 !
- Les buts et les orientations qui doivent structurer ce plan d'action sont indiqués aux articles 6 à 12 de la loi. Les buts incluent la lutte contre les préjugés, le respect de la dignité des personnes en situation de pauvreté, l'amélioration de leur situation, leur participation aux processus, la réduction des inégalités et la promotion d'une plus grande solidarité dans la société. Les orientations sont la prévention, l'amélioration du filet de sécurité sociale et économique, l'emploi, la mobilisation de l'ensemble de la société ainsi que la cohérence et la constance dans l'action.

«Article 14. Le gouvernement doit, dans le cadre de ce plan d'action, fixer des cibles à atteindre, notamment afin d'améliorer le revenu des prestataires du Programme d'assistance-emploi, établi en vertu de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (L.R.Q., chapitre S-32.001), et celui des personnes qui occupent un emploi à temps plein ou de manière soutenue et qui sont en situation de pauvreté, selon les indicateurs qu'il retient.»

«Article 15. Le plan d'action doit également proposer des modifications au Programme d'assistance-emploi, dans la mesure prévue par la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, afin notamment :

1° d'abolir les réductions de prestations liées à l'application des dispositions de cette loi relatives au partage du logement et au coût minimum de logement ;

- C'était déjà fait au moment de la mise en vigueur de la loi.

2° d'introduire le principe d'une prestation minimale, soit un seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application des sanctions administratives, de la compensation ou du cumul de celles-ci ;

3° de permettre aux adultes et aux familles de posséder des biens et des avoirs liquides d'une valeur supérieure à celle permise lors de l'adoption du plan d'action afin de favoriser l'autonomie des personnes ou pour tenir compte de difficultés économiques transitoires ;

4° à l'égard de toute famille ayant un enfant à sa charge, d'exclure un montant provenant des revenus de pension alimentaire pour enfants.»

«Article 17. Le plan d'action doit aussi prévoir des mesures et des programmes visant à améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale (...)»

---

### **Que disent en plus le Collectif et son réseau ?**

Les articles ci-dessus sont clairs et incontournables. Sur le dernier point, il faut en plus un plan qui rétablisse le droit des personnes à l'aide sociale à la gratuité des médicaments prescrits et indique comment on s'organisera pour que cette gratuité s'étende peu à peu à l'ensemble des personnes à faible revenu.

Le gouvernement s'est engagé à plusieurs reprises à agir sur ce point.  
C'est le temps d'y voir.

Pour le Collectif, tendre vers un Québec sans pauvreté passe par la couverture des besoins essentiels de tout le monde. Un bon plan suppose en outre le non appauvrissement du cinquième le plus pauvre de la population, un barème plancher à l'aide sociale, un salaire minimum qui sorte de la pauvreté, des normes du travail adéquates, le droit à des mesures d'aide à l'emploi, plus de logement social de même qu'un régime d'allocations familiales amélioré.

---

La situation est urgente. Le point de départ est connu. Le Collectif et son réseau ont bien expliqué au ministre et à son équipe ce qu'ils en attendaient. Ils ont tout ce qu'il faut en main pour procéder. Le gouvernement doit maintenant appliquer la loi. La vigilance citoyenne est là. Pas question de fermer les yeux.

### **L'inacceptable**

Le 11 décembre 2003 en assemblée générale, les membres du Collectif ont fait la liste de l'inacceptable :

- toute coupure de prestation ou restriction d'accès à l'aide sociale et tout ce qui mettrait les gens plus dans le trou;
- toute accentuation de la division apte-inapte, de la discrimination, de la distinction «bon et mauvais pauvre», des contrôles et contraintes et tout ce qui met les gens dans plus d'incertitude et de peur;
- tout ce qui accroît les préjugés et porte atteinte à la dignité des personnes en situation de pauvreté;
- tout ce qui augmente le pouvoir discrétionnaire et les décisions arbitraires nuisibles aux personnes;
- toute évolution du système d'aide sociale vers un régime de workfare de type «Etats-Unis» ou «reste du Canada»;
- toute mesure, liée ou non directement au plan d'action, augmentant la pauvreté au travail et diminuant la qualité des conditions de travail (pour que l'emploi soit une solution, il faut qu'on investisse dans l'accès, le soutien, la responsabilité des employeurEs et la qualité);
- tout usage de la loi 112 et du double langage pour justifier des retours en arrière ou des mesures contraires à l'esprit de la loi;
- toute baisse des seuils de revenu de référence pour compter qui est pauvre et qui ne l'est pas;
- tout ce qui diminue la capacité de défense de droits.

## Annexe 3 : La situation des revenus par quintiles

Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1998

| Quintile (Cinquième) |        |        |        |                 |         |
|----------------------|--------|--------|--------|-----------------|---------|
|                      | 5      | 4      | 3      | 2               | 1       |
| (le plus pauvre)     |        | \$     |        | (le plus riche) |         |
| Personnes seules     |        |        |        |                 |         |
| Revenu privé         | 1 486  | 4 134  | 9 367  | 23 616          | 51 070  |
| Revenus de transfert | 4 868  | 8 079  | 7 774  | 4 766           | 2 120   |
| Revenu total         | 6 353  | 12 214 | 17 141 | 28 382          | 53 189  |
| Impôt                | 486    | 587    | 1 656  | 5 730           | 15 409  |
| Revenu disponible    | 5 867  | 11 627 | 15 485 | 22 653          | 37 781  |
|                      |        |        |        |                 |         |
| Familles             |        |        |        |                 |         |
| Revenu privé         | 6 176  | 19 462 | 36 777 | 57 944          | 107 690 |
| Revenus de transfert | 10 578 | 10 107 | 7 829  | 5 347           | 3 615   |
| Revenu total         | 16 754 | 29 569 | 44 606 | 63 290          | 111 305 |
| Impôt                | 736    | 3 230  | 8 388  | 13 965          | 31 052  |
| Revenu disponible    | 16 017 | 26 339 | 36 219 | 49 326          | 80 253  |
|                      |        |        |        |                 |         |
| Ensemble des unités  |        |        |        |                 |         |
| Revenu privé         | 3 079  | 12 594 | 26 919 | 46 908          | 95 229  |
| Revenus de transfert | 6 985  | 8 793  | 7 616  | 6 014           | 3 871   |
| Revenu total         | 10 064 | 21 387 | 34 535 | 52 922          | 99 100  |
| Impôt                | 607    | 2 175  | 5 845  | 11 623          | 26 883  |
| Revenu disponible    | 9 457  | 19 211 | 28 690 | 41 298          | 72 216  |

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 11 février 2002.

## **Annexe 4 : Les membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté**

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté a pour membres des organisations nationales et des organisations régionales.

Les membres nationaux du Collectif sont les suivants.

- Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons (AQBAM).
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).
- ATD Quart-Monde.
- Au Bas de l'Échelle.
- Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs (Québec) (CEDTTQ).
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD).
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ).
- Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO).
- Collectif des entreprises d'insertion du Québec.
- Confédération des syndicats nationaux (CSN).
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH).
- Conférence religieuse canadienne (CRC).
- Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ).
- Fédération des Femmes du Québec (FFQ).
- Fédération des Infirmières et des Infirmiers du Québec (FIIQ).
- Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ).
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).
- Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)- Bureau d'aide et d'information.
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ).
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).
- Ligue des Droits et Libertés.
- L'R des centres de Femmes du Québec.
- Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF).
- Regroupement des Auberges du cœur du Québec.
- Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ).
- Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ).
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ).
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ).
- Regroupement québécois des intervenants et des intervenantes en action communautaire, en CLSC et en centres de santé (RQIIAC).
- Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).

Les membres régionaux du Collectif sont des regroupements formels ou informels d'organisations souscrivant aux objectifs et à la mission du Collectif. De tels collectifs régionaux sont actifs dans la plupart des régions du Québec.